

Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité Termes de références pour le recrutement d'un Expert Technique

I. Identification de l'emploi

Pays	RDC
Titre du poste	Expert
Lieu d'affectation	Mbuji-Mayi
Département	Direction des Représentations Provinciales
Superviseur direct	Directeur des Représentations Provinciales
Grade	Chef de Bureau
Type de contrat	Contrat à durée déterminée
Période d'essai	Six mois

II. Contexte justificatif

Le nouveau cadre juridique régissant le secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo est établi par la Loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité. Cette Loi consacre un certain nombre de principes à savoir notamment :

- la libéralisation effective du secteur de l'électricité ;
- l'ouverture du marché de ce secteur aux partenaires privés ;
- la protection tant de l'opérateur que du consommateur ;
- la promotion et le développement harmonieux de l'offre de l'électricité en milieu urbain, périurbain et rural ;
- la couverture des besoins en électricité de toutes les catégories de consommateurs par des fournitures de qualité et dans le respect des normes de sécurité et environnementales ;
- l'obligation pour l'Etat de garantir le respect des règles de concurrence loyale dans le secteur etc.

Par ailleurs, il ressort également de la Loi précitée que le législateur congolais a défini le nouveau cadre institutionnel du secteur de l'électricité. Ce cadre comprend exclusivement le Gouvernement central, la Province, l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) et l'Agence nationale chargée de la promotion et du financement de l'électrification en milieux rural et périurbain (ANSER).

De ce fait, cette Loi vient pallier aux difficultés que connaissait le secteur de l'électricité, en l'occurrence les textes épars, inadaptés et difficiles à mettre en œuvre. Elle apporte des principes et des innovations qui s'imposent à tous les acteurs du secteur, en particulier les autorités publiques, l'administration publique, les opérateurs et les usagers du secteur de l'électricité.

L'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE, en sigle) est un Établissement Public créé par Décret n°16/013 du 21 avril 2016. Depuis son installation en 2020, l'ARE, sous la houlette de son Directeur Général, Madame le Prof. Dr. Ir. Sandrine MUBENGA NGALULA PhD, P E, a travaillé pour la mise en place des outils nécessaires à son bon fonctionnement.

Dans le but de faire face à l'accroissement substantielle des activités de l'ARE, la Direction Générale a lancé le processus de recrutement progressif du personnel complémentaire pour rendre plus efficace le fonctionnement des structures de l'établissement. C'est dans ce cadre, qu'il est envisagé le recrutement d'un Expert Technique pour la Direction Technique au siège à Kinshasa.

III. Description du poste

L'Expert technique traite de toutes les questions techniques qui lui sont confiées. Il a pour mission de fournir à la Direction Technique un appui pour toutes les questions relatives à l'électricité.

L'Expert technique assure notamment les missions suivantes :

- Fournir des analyses et avis sur les questions techniques liées aux études et à l'exécution des travaux réalisés dans le cadre des activités du secteur de l'électricité ;
- S'assurer des inspections sur la qualité des ouvrages et des matériels électriques relatifs aux activités du secteur de l'électricité ;
- Veiller à l'application de la réglementation, aux normes et standards dans le secteur ;
- Veiller au respect, par les opérateurs du secteur, des conditions d'exécution des contrats de concession, des licences et des autorisations et des cahiers de charges ;
- Assurer le suivi et le contrôle technique des activités des opérateurs du secteur de l'électricité : conduire les opérations et les missions de contrôle technique du secteur, analyser les rapports des opérateurs, organiser la collecte des données techniques et en faire l'analyse ;
- Etudier les demandes d'accès des tiers aux réseaux, dans la limite des capacités disponibles;
- Participer au règlement des conflits du secteur de l'électricité ;
- Fournir des avis techniques en matière de régulation ;
- Rédiger les rapports périodiques sur les informations statistiques ;
- Assiste à l'élaboration des documents relatifs à la passation des marchés.

IV. Profil et compétences requis

- Une formation universitaire (BAC +5) d'Ingénieur Civil Electricien ;
- Cinq (5) ans minimums d'expérience professionnelle dans le secteur de l'électricité ; dans l'étude, la planification, la structuration, la mise en œuvre ou le contrôle et la supervision des projets de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.
- Une expérience avec les mini-réseaux et les énergies renouvelables (solaire ou hydro) ;
- Une expérience professionnelle dans la passation des marches (élaboration des termes de références, analyse des offres etc) est fort souhaitable
- Une expérience technique nécessaire à l'analyse pluridisciplinaire des projets ;
- Une excellente compréhension et expérience dans le secteur de l'énergie ;
- La capacité à soutenir les activités de l'ARE tout en l'insérant dans l'environnement institutionnel et juridique existant en RDC ;
- Des compétences en gestion opérationnelle d'équipes pluridisciplinaires, et de coordination de leurs implications respectives dans l'analyse technique de projets énergétiques ;
- Être convaincant et dynamique, capable d'intégrer une équipe souple et cohérente ;
- Démontrer une capacité de gérer efficacement les relations avec les opérateurs et le personnel de l'ARE ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (MS Excel, Microsoft, PowerPoint) et des logiciels techniques de base (Autocad etc.) ;
- Bonne connaissance du français parlé et écrit ;
- Bonne connaissance de la langue anglaise est souhaitable.
- Qualités personnelles reconnues : transparence, intégrité, loyauté, résilience, éthique, dynamisme, rigueur, capacité à communiquer avec des interlocuteurs d'horizons variés (secteur privé, institutions et entreprises publiques, consommateurs, représentants de la société civile etc.).
- Aptitude à travailler de manière logique, méthodique et organisée.

V. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation (maximum 2 pages) ;
- Deux lettres de référence
- Un curriculum vitae actualisé ;
- Les diplômes d'études.

VI. Date limite de dépôt de candidature

Les candidats intéressés sont priés de transmettre leurs dossiers, avec comme objet « Recrutement Expert ARE », à l'adresse électronique fin.admin@are.gouv.cd au plus tard le 4 avril 2024 à 15h00'.

Les dossiers peuvent également être déposés au siège de l'ARE situé sur le Boulevard du 30 juin, Immeuble Royal, Entrée D - 3^{ième} et 4^{ième} étage à Kinshasa/Gombe au plus tard le 4 avril 2024 à 15h00'.

NB :

- ***Les candidatures féminines sont vivement encouragées***
- *La suite du recrutement sera signifiée uniquement aux candidat(e)s dont les dossiers seront sélectionnés.*